

Objectif 05-1: Développer une agriculture à haute valeur naturelle

- Objectif 05-1: Développer une agriculture à haute valeur naturelle

Le coeur du Parc national est entretenu et exploité par plus de 420 exploitations agricoles. Près de 80 d'entre elles ont leur siège dans le coeur. Leur maintien et leur développement conditionnent l'équilibre écologique et l'économie globale du coeur.

Les acteurs du territoire souhaitent unanimement développer une agriculture riche en emplois, et valorisant son caractère naturel, à la fois pastorale (exploitant et entretenant les parcours) et biologique (misant sur la productivité biologique des sols).

Pour ce faire, les installations agricoles qui contribuent au projet du territoire sont favorisées et bénéficient d'un accompagnement technique. Les produits locaux et les exploitations agricoles sont valorisés économiquement.

Le soutien au pastoralisme sédentaire ou transhumant est une priorité, et la mobilisation de « l'herbe spontanée » est rentabilisée économiquement et techniquement.

Engager l'ensemble du territoire vers une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agro-écologie est une ambition qui sera poursuivie pendant toute la durée de la charte. L'agriculture biologique bénéficie d'un soutien particulier. Les exploitants qui le souhaitent sont accompagnés vers des pratiques plus favorables à l'environnement.

Pour les travaux les plus sensibles, un dialogue est instauré dans le cadre de la procédure d'autorisation, afin de concilier préservation du patrimoine et développement de l'activité agricole.

La réglementation du Parc national veille également à permettre l'exercice de l'activité agricole et pastorale dans des conditions satisfaisantes, notamment en lui faisant bénéficier de dispositions réglementaires plus favorables en matière de dépôts de matériels et de produits, de circulation, de réalisation des travaux courants.

Référence ID de l'article : #3324

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:27